

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1159

présenté par

M. Gernigon, M. Marcangeli, M. Christophe, M. Valletoux, M. Favennec-Bécot, M. Albertini, M. Alfandari, M. Benoit, Mme Carel, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Laronneur, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Villiers et Mme Violland

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 5, insérer la phrase suivante :

« Elle se réunit annuellement. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser, sur le modèle de la Conférence nationale du handicap, que la Conférence nationale d'autonomie se réunit tous les ans. Il définit ainsi le cadre pluriannuel du plan qu'élabore la Conférence nationale d'autonomie.